

Viols de Mazan : « Je crois qu'on n'a pas à rougir de la manière dont on traite les choses » selon l'avocate Anne Bouillon

Publié le 20 septembre 2024 à 11h00

Depuis plus de vingt ans, Anne Bouillon défend dans les tribunaux les femmes victimes de violences. Pour ELLE, l'avocate analyse le procès dit des viols de Mazan et invite les hommes « à venir voir dans les prétoires ».

Par [Lola Uguen](#)

Quel regard porte une avocate, spécialisée dans la défense des femmes victimes de violences, sur le procès dit des viols de Mazan ? « C'est le procès de la masculinité, mais c'est aussi celui de la culture du viol », répond à ELLE [Anne Bouillon](#). Depuis lundi 2 septembre, 51 hommes sont jugés pour avoir violé Gisèle Pelicot, droguée et livrée à son insu par son mari, Dominique Pelicot, à ses hommes.

Lire aussi >> [Direct - Procès des viols de Mazan : « J'aurais dû le dénoncer », déclare un co-accusé de Dominique Pélicot](#)

« J'ai un regard de professionnelle du droit mais j'ai aussi un regard de femme, de féministe, de militante », souligne Anne Bouillon au téléphone. Qui ajoute : « Les deux ne se rencontrent pas forcément. Cela peut susciter des choses qui sont un peu en conflictualité. » Importance du procès, rôle des hommes, évolution de la justice... Pour ELLE, l'avocate partage son analyse.

ELLE. – Que retenez-vous de ces deux premières semaines d'audience ?

Anne Bouillon. – Je trouve tout à fait intéressant que l'opinion publique se saisisse de ce procès, que cela génère des débats. Ce sont des débats qu'on a en réalité depuis très longtemps, mais qui semblent prendre une dimension tout autre aujourd'hui. Je suis très attentive, surtout, à ce qu'on fera de ces débats une fois le verdict rendu, une

fois la porte du tribunal refermée. Qu'est-ce qu'il adviendra de tout cela ? C'est l'interrogation que je fais.

Lire aussi >> [« Il y a viol, et viol » : faut-il inscrire le consentement dans la loi ?](#)

ELLE. Ce procès peut-il faire date, selon vous ?

A. B. – Ce procès va faire date car, d'un point de vue sociétal, il nous renvoie un miroir très juste de qui nous sommes. Il nous fait prendre conscience de l'ampleur des violences sexuelles subies par les femmes en France. Il nous fait prendre conscience de notre fonctionnement collectif, avec cette idée que l'accès au corps des femmes est rendu possible indépendamment de leur consentement. Il nous fait aussi prendre conscience de la banalité du mâle : Dominique Pelicot n'a eu aucune difficulté à trouver autant de participants dans une petite ville comme Mazan. On ne peut plus, après un procès comme celui-là, détourner le regard de ce qui se passe dans les alcôves. Ce qui est intéressant, c'est de voir qu'un viol organisé de manière presque industrielle peut ne pas se produire dans une maison close, mais bien dans une chambre à coucher et par un époux. Ce sont des faits ordinaires. Ce qui est extraordinaire, c'est la dimension de ce dossier, par le nombre de viols et d'accusés. Les faits en eux-mêmes n'ont rien d'extraordinaire.

SI TOUS LES HOMMES NE VIOLENT PAS, LES HOMMES QUI
LE FONT NE SONT PAS DES MONSTRES

ELLE. Vous avez décrit ce procès comme le procès de la masculinité. Pourquoi ?

A. B. – J'entends beaucoup de réactions qui disent « Not all men » [« Pas tous les hommes », ndlr] et j'entends cette position défensive. Je ne dis pas que tous les hommes sont des violeurs, ce que je dis c'est que ce procès vient nous permettre de nous interroger sur les rapports sociaux, conjugaux, amoureux, sexuels qui président aux relations entre les femmes et les hommes. C'est le procès de la masculinité, mais c'est aussi celui de la culture du viol et de cette idée ancrée en nous d'une relation asymétrique dans la sphère sexuelle entre les femmes et les hommes. C'est l'occasion de réfléchir à nouveau sur ces dynamiques. Ce serait formidable que ce procès

aboutisse à une prise de conscience collective sur le fait que le système est intrinsèquement violent pour les femmes.

ELLE. – Le procès met en lumière par ailleurs «les bons pères de famille» que sont les 51 hommes accusés de «viols aggravés». Les militantes féministes soulignent, elles, depuis longtemps que les violeurs sont des hommes ordinaires...

A. B. – Oui, en effet. Quand un accusé pénètre dans le box des accusés, dans une cour d'assises, on s'attend à voir un monstre, éructant, inquiétant et on est toujours déçu. Celui qui rentre dans le box des accusés, c'est monsieur tout le monde. Je sais que cette idée provoque beaucoup de réactions, de colère de la part d'hommes notamment. Moi, je les invite à venir voir dans les prétoires. Je défends des femmes qui ont été victimes d'étudiants, de cadres, d'hommes issus de tous milieux sociaux, de toutes origines et qui ont ceci en commun qu'à un moment donné ils se sont pensés légitimes à satisfaire leur envie sexuelle au détriment de l'accord de celle qui en était l'objet. Le viol, c'est vraiment le crime de l'ordinaire. Je constate que si tous les hommes ne violent pas, les hommes qui le font ne sont pas des monstres.

JE DIS AUSSI QUE BEAUCOUP DE QUESTIONS SONT
POSÉES PARCE QU'ELLES PORTENT EN ELLES UN
PRÉJUGÉ

ELLE. – L'affaire des viols de Mazan nous force aussi à regarder comment se déroulent les procès pour violences sexuelles. Gisèle Pelicot, elle-même, dit comprendre que «les victimes de viol ne portent pas plainte ! Bien évidemment, c'est moi la coupable». La justice doit-elle évoluer à ce sujet ?

A. B. – Comme avocate, je ne souhaite pas qu'il y ait de questions interdites dans le prétoire. Les droits de la défense doivent pouvoir s'exercer. Il ne me surprend pas qu'on parle de sexe quand on parle de viol, cela peut être au cœur du sujet. Venir interroger une plaignante et un accusé sur leur conception et leur pratique du sexe fait partie du débat. Personne ne trouve choquant qu'on demande à l'accusé s'il se masturbe ou s'il regarde de la pornographie. Ce sont des questions qui surgissent

presque systématiquement. Je comprends que cela puisse heurter une plaignante. Que Gisèle Pelicot ressente durement les questions qu'on lui pose, c'est tout à fait normal. On est dans un débat judiciaire, c'est un débat qui est rugueux, âpre. Les enjeux sont considérables, il s'agit de déterminer une vérité judiciaire. Il est nécessaire de ne pas laisser d'angle mort. Mais je dis aussi que beaucoup de questions sont posées, non pas parce qu'elles appellent une réponse, mais parce qu'elles portent en elles un préjugé. Ces questions ne sont pas posées parce qu'on cherche à comprendre mais parce qu'on cherche à faire passer un message. Il appartient alors au président de la cour d'assises d'effectuer son travail de police à l'audience. Si les questions sont infamantes, il faut évidemment intervenir.

Lire aussi >> [Procès de Mazan, récit d'audience – Gisèle Pelicot : « Aujourd'hui, j'ai la sensation que la coupable, c'est moi »](#)

ELLE. – Beaucoup de journalistes internationaux assistent à ce procès. Leur présente-t-on l'image d'un pays qui prend réellement en compte le sujet des violences sexuelles ?

A. B. – Je crois qu'on n'a pas à rougir de la manière dont on traite les choses, mais qu'on part de loin. Le mouvement #MeToo a constitué un véritable tournant, avec toute une série de lois venue améliorer notre arsenal législatif. Mais il y a encore du travail à faire, notamment sur la question du consentement. Cela surprend par exemple beaucoup les Québécois qui ne comprennent pas que la notion ne figure pas dans notre arsenal législatif. Les choses sont encore imparfaites : la justice est sous-dotée, elle n'a pas les moyens de remplir ses missions. J'ai tellement de dossiers, par exemple, où des enquêteurs m'expliquent qu'ils n'arrivent pas à enquêter parce qu'ils sont débordés.

ELLE. – Y a-t-il d'autres sujets sur lesquels votre regard de féministe ne rencontre pas celui de l'avocate ?

A. B. – Sur le procès Mazan, à titre personnel, en ma qualité de féministe et d'activiste, je n'ai aucune sympathie pour les accusés et je souhaite qu'ils répondent de leurs actes. Mais je souhaite aussi que ce soient les débats et l'issue de

l'instruction qui montrent leur culpabilité. Je suis très attachée au principe de la présomption d'innocence, qui constitue un principe cardinal de notre droit et de notre procédure pénale. C'est quelque chose de déterminant pour que la justice soit rendue de manière satisfaisante. Je suis très enthousiaste de voir l'intérêt général que suscitent ces débats mais il faut que la justice passe, et qu'elle se fasse de manière sereine et impartiale.